

Conseil d'administration  
Séance du 5 juin 2018

Délibération n°1  
Portant **approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2018**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1 à L.712-3,  
Vu les statuts de l'Université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

Vote

Nombre de membres en exercice : 30	Pour : 19
Nombre de membres présents : 17	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 2	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 11	Non participation : 0

**Article 1<sup>er</sup>** : Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 avril 2018 est approuvé.

**Article dernier** : La présente délibération sera transmise au Recteur de l'académie de Versailles et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de l'Université,



François GERMINET

Transmis au Rectorat le : 25 juillet 2018

Publié le : 26 juillet 2018